L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 15 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

IV.—Suite.

Henri de Solignac n'avait cependant rien de bellâtre. Il fixait résolûment et franchement sur les hommes et les choses son grand œil bleu, profond et doux, sans se soucier de donner à son regard une expression séduisante. Lorsqu'il portait son uniforme, il appuyait bravement sa main gauche sur la poignée de son sabre sans chercher à faire valoir l'exquise finesse de ses doigts nerveux enfermés dans leurs gants d'ordonnance. Vêtu du costume bourgeois, comme il l'était là, devant Jean Rivière, il gardait encore tout juste ce qu'il fallait de la tournure militaire pour ne pas ressembler aux Dorfeuil ou aux Floval des salons à la mode. Son frac du matin s'ouvrait et laissait voir un gilet chamois, et ses demi-bottes tranchaient, cirées à l'œuf, sur son pantalon cosaque.

Mais le charme particulier de cet homme, c'était un certain laisser-aller, un naturel exquis, visibles dès sa première poignée de main et son premier sourire. Il plaisait par une sorte de rayonnement joyeux, par un éclat irrésistible de jeunesse, de vitalité, de santé et de belle humeur; au temps où l'on croyait aux philtres, on eût évidemment accusé Solignac d'user de quelques-uns d'entre eux; mais les seuls philtres du bel et intrépide colonel, c'étaient la franchise de son regard, la hardiesse de son front, la force de son bras et le courage de son cœur.

Le père Jean, qui tremblait de rencontrer un soudard au verbe terrible, fut tout enchanté de rencontrer un homme aussi charmant. Solignac eût-il d'ailleurs été un tigre, que l'ancien drapier fût venu le trouver et au besoin le braver.

C'est qu'il s'agissait de la liberté, de la vie de son enfant, et, pour les défendre, le vieillard eût risqué l'échafaud ou les galères.

—Colonel, dit-il en s'asseyant et sans plus attendre, colonel, je n'ai pas besoin de vous dire que le commandant est innocent. C'est le meilleur soldat qu'on puisse trouver. Je ne sais pas ce qu'on lui reproche, mais eût-il commis un crime, vous entendez bien, un crime—ce dont il est incapable le pauvre enfant—il faudrait encore le tirer de là!

—Ce sera difficile, fit Solignac.

—Difficile! difficile! A qui le dites-vous? Mais est-ce donc impossible? Vous, colonel, vous qui avez fait tant de choses, vous ne pourriez pas....

—Je ferai le possible et aussi l'impossible dont vous parlez! Voyons, cherchons ensemble par quel moyen....

—Oh! mon Dieu, dit le père Jean avec une candeur admirable, en fait de moyens il n'y en a qu'un....

—Et lequel?

—Faire évader le commandant.

Le pauvre père donnait respectueusement à son fils le titre que celui-ci avait conquis au prix de son sang.

Henri de Solignac regarda le vieux drapier d'un air songeur.

—Une évasion! comme vous y allez, vous!

—Dame! fit le bonhomme, M. le duc d'Otrante me rendra-t-il mon Claude de bonne volonté? S'il le fait, je ne demande pas mieux... Mais s'il ne le fait pas?...

—Vous avez raison, monsieur Rivière, dit le colonel, étonné et charmé de rencontrer tant de résolution chez un humble vieillard que l'amour paternel rendait héroïque. Mais on ne s'évade pas facilement de la Conciergerie.

—Après-demain le commandant ne sera plus à la Conciergerie, il sera au Temple.

—Qui vous a dit?...

—Ah! si vous croyez que je perds mon temps, colonel! J'ai rôdé, prié, interrogé, parlé aux juges, parlé aux gardiens, à tout le monde. Je voudrais être millionnaire pour couvrir d'or tous ces gens-là. J'ai eu beau leur dire, il est vrai, que Claude n'était pas coupable, et que, s'il avait conspiré, ce n'était pas bien dangereux, ils n'ont rien écouté. Ah! la politique, colonel, la politique! Je l'ai toujours détestée comme si j'avais pressenti qu'elle devait un jour me prendre mon garçon! Ma pauvre Suzette (c'était sa mère) en avait peur aussi, tout autant que moi.... Nous avions une petite fille.... Au moins, on est plus tranquille avec ça.... On ne craint pas les folies de la cervelle! Conspirer! je vous demande un peu! un homme qui serait devenu.... ah! qu'est-ce qu'il ne serait pas devenu, mon Dieu, avec son talent et sa bravoure!.... Il a perdu sa vie, tenez.... Oh! mais je ne l'accuse pas, colonel, voyez-vous.... ce qu'il a fait est bien fait puisqu'il a cru devoir le faire.... Il n'y a pas beaucoup de bons cœurs comme le sien dans ce monde.... Toujours est-il qu'ils vont me le garder.... le juger, entendez-vous, le condamner.... C'est pour cela, paraît-il, qu'on le transfère au Temple. Cela est à la fois bon et mauvais: bon parce que cela prouve que la détention sera longue, mauvais parce que cela indique bien que tout est fini et que l'instruction ne peut se terminer par une ordonnance de non-lieu. Oh! je suis devenu fort sur les termes! Et quand je pense que s'il avait suivi sa voie il serait aujourd'hui avocat, un Malesherbes, colonel, un de Sèze.... Dieu de Dieu! la vie est bien triste! Enfin, colonel, le fait est là, on l'enfermera au Temple. Eh bien, quoi, après tout? On peut bien sortir du Temple! Il faut l'en tirer. Tenez, moi, oui, moi, un pauvre vieux, une vieille bête, je l'en tirerai, dussé-je mettre le feu au donjon pour délivrer mon garçon, mon enfant, tout ce qui me reste de ma vie passée et tout ce qui me sert, dans ce bas monde, de prétexte pour vivre encore!

Solignac écoutait avec un attendrissement qu'il dissimulait, les supplications et les soupirs, les naïvetés sublimes du drapier.

Au lieu d'y répondre,—car il ne voulait ni désespérer le père Jean ni lui donner trop d'espoir,—il lui adressa, comme pour détourner les propos, une question:

—Et la femme du commandant, qu'est-elle devenue?

Un douloureux signe de tête, un geste désespéré, lent et chargé de pensées sombres, répondit seul tout d'abord au colonel.

Puis, au bout d'un moment:

—Il y a là, dit le vieux Rivière, quelque chose de bien triste et dont il vaut mieux ne point parler. Elle n'est plus là, cette Thérèse! Elle a disparu. Peut-être a-t-elle eu peur. Où elle est, on l'ignore. Elle l'a abandonné, colonel, lui, un homme qui se serait mis au feu pour elle. On me disait bien qu'il y avait de grandes coquines ici-bas et je ne le croyais point. Suzette m'avait gâté, moi. Mais disparaître quand celui dont on porte le nom est prisonnier et (le pauvre vieux baissait la voix) peut-être encore, menacé de mort, n'est-ce pas, colonel, que c'est vil, que c'est méchant, que c'est lâche?

—Mme Rivière avait des parents à Paris?

—Un oncle, oui, colonel, M. Chambaraud, le citoyen Sylvain Chambaraud....

—Je ne l'ai jamais vu, mais je connais son nom!

—Un ancien de la Convention.... Oh! un brave homme, colonel. Il a été aussi furieux que moi, je vous le promets, lorsque je suis allé lui demander des nouvelles de Thérèse. Il ne savait même pas que le commandant fût arrêté. Il vit comme un loup, là-bas, très loin. Quand il m'a vu entrer chez lui, moi qui, depuis le mariage des enfants, me tenais dans mon coin, sans bouger et sans troubler personne, il m'a semblé que cet homme-là devinait que c'était un malheur qui venait. Il était assis, tenez, comme cela, devant sa table, avec des livres tout autour, il m'a regardé bien en face:

"—Vous, Rivière?

"—Moi, citoyen.... Je l'appelle citoyen, je ne sais pas pourquoi.... L'habitude!...

"—Et qu'y a-t-il donc?" Ses yeux ne quittaient pas mes yeux.

"—Il y a, citoyen, lui dis-je, il y a que mon fils est arrêté et que votre nièce est en fuite!

"—Rivière arrêté?

"—Oui.

"—Allons, encore une victime pour Bonaparte!"

"C'est comme ça qu'il appelle l'empereur. Et il s'était levé, et il allait, venait, tournait par la chambre en frappant du pied. Quelquefois, en passant devant sa table, il prenait un livre et le jetait sur le parquet avec colère.

"—Et cette Thérèse, disait-il. Une Chambaraud qui déserte! Chez nous, partout où va le mari, la femme suit, et elle se hâte d'avantage s'il faut partir pour l'exil.... Mais qu'est-ce que vous voulez? disait-il encore. Les femmes! Les femmes sont les femmes, et la meilleure ne vaut pas une seule des larmes ou des pensées d'un honnête homme! Ah! le pauvre commandant!"

"Il ajoutait d'ailleurs qu'il est impossible que Thérèse ne reparaisse pas, qu'elle doit veiller sur son mari, de loin, qu'elle cherche peut-être à cette heure même à le sauver.... Ou je me trompe fort, colonel, ou le citoyen Chambaraud souffre autant que moi,—autant que nous, si vous me permettez de le dire,—de la détention de mon Claude, et que si vous avez besoin de lui, l'ancien conventionnel accourra!"

—Nous verrons, dit Solignac. Pour le moment, je n'ai besoin de personne.

—Vous renoncez donc?

—Je ne renonce à rien. Le commandant sera, me dites-vous, transféré au Temple?

—Dans deux jours.

—Eh bien! revenez dans deux jours, monsieur Rivière, et nous aurons peut-être d'ici là combiné un plan de campagne!

—Ah! colonel, colonel, s'écria le bonhomme Rivière, si vous pouviez me rendre mon fils, l'arracher à ce mur, ce terrible mur de Grenelle où l'on voit déjà les trous de tant de balles, si vous faisiez cela, je n'aurais plus qu'une peur, celle de devenir fou de joie!

Solignac accompagna jusqu'à la porte ce père vieux et cassé, mais capable de braver tous les supplices pour disputer la vie de son enfant à des bourreaux. La visite du drapier, ses prières, les larmes que l'ancien propriétaire du *Grand Titus* essuyait avec son mouchoir à carreaux, cette apparition de l'affection la plus complète exprimant sa douleur de la façon la plus simple, avaient vivement remué le beau Solignac.

Lorsqu'il fut seul, le colonel s'aperçut qu'il avait les yeux troubles. Il sourit, secoua la tête et dit tout haut, comme à lui-même:

—Vais-je donc me brouiller la vue avec des pleurs? Sottise! Il faut au contraire le coup d'œil net et la prunelle claire. Castoret, appela-t-il de sa voix mâle que ses soldats distinguaient même dans la fusillade, Castoret, apprête-toi, mon brave. On va charger.

Ce fut Castoret que le colonel chargea de la délicate mission de faire parvenir au commandant Rivière le billet remis à Claude par un des surveillants du préau. Le dieu des prisonniers, parfois aussi clément que celui des amoureux ou des buveurs, avait permis justement qu'un des gardiens de la Conciergerie fût le compatriote de Castoret et du colonel. Le dragon avait parlé du pays, des fêtes limousines, de la rue de la Boucherie, des *gogues* mangées autrefois, de la *bréjeaude* fumante où la cuiller tient droite comme la main de la justice entre les doigts d'une statue royale, des crêpes de blé noir, de tout ce qui était la vie du coin de terre quitté autrefois et bien aimé toujours. Ces patriotiques souvenirs étaient d'ailleurs soulignés par quelques napoléons brillants de jeunesse et chantant sans fausse note la séduisante chanson de l'or. Le gardien laissait dire et consentit à croire que ce n'est pas, après tout, un bien grand crime de remettre un bout de papier maculé à un prisonnier.

Et de cette façon, le commandant Rivière avait pu apprendre, par Solignac lui-même, que le beau colonel veillait sur son ami et que le prisonnier avait pour aide, pour soutien agissant, pour protecteur résolu et audacieux, un soldat qui, disaient les chroniques parlées des salons du temps, ne trouvait de cruelles ni parmi les beautés ni parmi les victoires.

V

Mademoiselle de la Rigaudie.

Le beau Solignac ne fut pas long à combiner, comme il l'avait promis, un plan de campagne. Sa chance éternelle semblait, il est vrai, le favoriser encore sur ce point spécial comme sur tous les autres.

L'hôtel de Mlle de la Rigaudie était situé non loin de la prison du Temple et, sous la Révolution, pendant que la famille royale et, plus tard, le seul Louis XVII étaient demeurés enfermés au Temple, la Commune de Paris avait décidé qu'un poste de sectionnaires serait continuellement établi dans cet hôtel pour empêcher qu'on s'en servît pour correspondre avec les captifs. La marquise de la Rigaudie, qui habitait durant la plus grande partie de l'année son château près du bourg de Solignac, ne dissimulait pas son mécontentement lorsqu'en entrant dans l'hôtel qu'elle avait acquis, à Paris, comme pied-à-terre, elle y trouvait installés des gardes nationaux.

(*A continuer.*)

☞ Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées: tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazines et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacune.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

25 avril 75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Pallsot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les VENDREDIS, à 6 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayon Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Decatur.

23sept—1m

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Lundis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine. T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

8 août,—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

PLETA,

O. C. Picket, capitaine;
A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

16 nov—

Deux fois la semaine pour Fort Adams.

Départ le MERCREDI et le SAMEDI à 5 heures du soir. Retour le VENDREDI et le LUNDI.

Le beau steamer

GOV. ALLEN,

capitaine John C. Libano; A. Roland commis.

Partira comme ci-dessus pour Fort Adams, l'embouchure de la Rivière Rouge, Bayou Sara, Baton-Rouge et les points intermédiaires.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 117 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place, BRITTON & EPPLER, 106 Commune.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

4 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR.

Capitaine Allen Jumel, M. Keunison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No 30 de la rue du Canal.

23juil—3m

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N. O. — Départ de Donaldsonville;
Le Samedi, à 10 A. M. — Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, " — Le Mardi, à 5 A. M.
Le MERCREDI, à midi, — Le JEUDI, à 5 A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis. Commis. E. LEBLANC.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à F. O. MELANCON, agent, No 30 de la rue Conti.

29 oct—

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG,

U. D. TERREBONNE, Capt. Frank Dalferes, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents, No 3 rue Tchoupitoulas.

12nov—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.

16 juillet—1an

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.

Le beau bateau à vapeur

W. J. POITEVENT,

S. Heno, capitaine,
Commis, Geo. F. Bartley,

partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, No 20 de la rue Conti.

30oct—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Bulz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 1/2 heures précises.

Pour l'habitation Lee, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. O. Tromoulet, et O. Logier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Revenant les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Un commis sera toujours sur la Levée, au pied de la rue Conti, pour recevoir le fret. 2oct—

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes ... 236
Femmes ... 52—soit 288

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes ... 135
Femmes ... 56—soit 191.

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 35 bons. Les docteurs Landry, Hava et de Bausset, ainsi que messieurs Jas et Cusachs, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière, offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 140.

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873 ... $ 177 66.
Reçu en 12 mois (bal. et cotisations) ... 2,387 75—[illegible]

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droits à 247 logements et 494 repas ... $ 169 60
Secours en argent à divers nécessiteux ... 62 10
Aux inondés de la Louisiane ... 50 00
Cours d'anglais, 12 mois à $15 ... 180 00
Location du bureau, employé ... 1,112 55
Annonces, imprimés ... 76 55—1851 80

En caisse aujourd'hui, 12 décembre 1874 ... 813 30.

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.
PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)

Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H, N. O.

nov—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	21 nov.
Hannover...	24 nov.	
Frankfurt...	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $35 en or.
Entrepont ... 15.

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 43 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 16 déc. à 8 h. A. M.

Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 61.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872 ... $158,91[illegible]
Primes sur les Risques de feu ... $120,490 15
Primes sur les Risques de rivières ... 33,511 65
Primes sur les Risques de mer ... 26,731 19
Moins les primes rendues ... 1,727 ..
Moins les primes sur Risques non terminés de 1873 ... 30,687 06—34,414
Primes nettes pour l'année 1873 ... $12[illegible],505 14
Déficit pour l'année 1873 ... 28,346 88
... $156,854 96

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu ... $90,967 ..
Sur les Risques des rivières ... 19,...
Sur les Risques de mer ... 35,738 41
Réassurances ... 7,631 ..
Taxes ... 383 ..
Réfaction au lieu de Scrip ... 13,264 81
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer ... 36,797 80
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés ... [illegible]
... $154,965 [illegible]
Moins escompte et intérêts ... 23,612 43—[illegible]
Pertes non réglées ... [illegible]
... $156,854 [illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse ... $29,405 64
Effets à recevoir sur prêts et sur gages ...
Effets à recevoir sur Primes ... $32,570 ..
Effets à recevoir en voie de recouvrement ... $1,060 81
Propriété foncière ... 30,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans ... 208,546 00
Actions de Banques ... 44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock ... 4,000 00
Actions du Harbor Protection Company ... 300 00
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés ... 5,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association ... 5,00
Actions de Compagnie d'assurance ... 3,10
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association ... 1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions ... 355,186

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes ... $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés ... 93,731 96
Dû par d'autres banques nationales ... 123,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 159,015 ..
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées ... 85,563 69
Primes payées ... 55,600 00
Echanges pour le Clearing-House ... $121,818 27
Billets d'autres banques nationales ... 36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels) ... 2,875 79
Espèces ... 77,379 17
Billets Legal Tender ... 466,828 00 — $705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation) ... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent) ... 4,000 00
Total ... $2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé ... $250,000 00
Surplus ... 33,590 84
Autres profits non-partagés ... 87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts ... 7,000 00
Chèques certifiés ... 12,850 56
Chèques du caissier, non-payés ... 100 00 — 1,342,821 65
Dû à d'autres banques nationales ... 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat ... 91,486 85
Total ... $2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 1ime jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT, Directeurs.

1juil—

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE,

Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. H. ALLEN,
U. E. PAYNE, Directeur-général.
Agent. 4déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—
Exprès du jour ... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle ... 5:00 p. m.

—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle ... 10:00 a. m.
Exprès de nuit ... 9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov ☞ surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—
Day Express ... 7:30 a. m.
Through Express and Mail ... 5:00 p. m.

—ARRIVE—
Through Express and Mail ... 10:00 a. m.
Night Express ... 9.30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov ☞ Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans... 10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 1/2 heures A. M.
8 ..	9 ..
10 ..	11 1/2 ..
Midi ..	1 1/2 P. M.
2 P. M.	3 1/2 ..
4 ..	5 1/2 ..
6 ..	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:25 A. M.	Express	11.30 P. M.
Malle	5.30 P. M.	Malle	12.30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 23 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv-75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:25 A. M.	Express	11:30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	12:30 A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO St. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 23 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et la Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront sur cette ligne.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera plus reçu de fret après 5 heures.

5mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies ... $52,641..
Primes de rivières ... 1,112 5.
Total des primes ... $53,815 18
En moins—primes non expédiées ... 35,876 79
Montant net des primes ... $17,938 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées ... $ 228 53
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts ... 12,164 96 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées ... $5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450 ... $151,222 49
Propriétés foncières appartenant à la compagnie ... 17,500 00
Prêt garanti par des actions ... 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie ... 27,550 00
Bons des Etats-Unis ... 8,000 00
Effets à recevoir ... 3,226 83
" d'absentés surdem. d'orta et 5 pour cent d'intérêt ... 19,850 0
Intérêt ... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement ... 27,420 96
Effets à recevoir pour primes ... 300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier ... 12,619 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence ... 3,048 75
Capital souscrit en voie de règlement ... 69,451 50
... $355,542

PASSIF.

Capital, 4,133 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action ... $312,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées ... 17,938 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé ... 17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées ... 5,546 60
Salaires non payés ... 769 11
... $355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 ... A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès ... $54,356
Montant reçu, intérêt et dividendes ... 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes ... $1,120 65
... $57,554 06
Montant payé sur 28 décès ... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires ... 10,679 28—$56,129 2
... $1,425 80

PASSIF.

Polices sur "A," ... $5,802 25
Polices sur "B," ... 4,276 17—$10,078 4

ACTIF.

En caisse ... $3,255 56
Décès payés "non réclamé," ... 4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton ... 7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne ... 5,216 ..
Banque d'Amérique ... 4,219 50
Banque Nationale Mutuelle ... 5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement ... 5,505 00
Meubles de Bureau ... 1,456 ..
Billets et reçus ... 1,3[illegible]

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104 ... rue du Canal ... 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu ... $569,621
Sur risques de mer ... 52,586 10
Sur risques de rivières ... 55,983 08
Total des primes ... $678,190 23
En moins, primes non expirées ... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 ... $556,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie ... $257,344 41
Sur risques de mer ... 47,782 44
Sur risques de rivières ... 22,344 65 — $327,476 90
Taxes ... 35,609 98
Réassurances et primes remboursées ... 26,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt ... 64,930 07 — $454,260 67
Profit ... $102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières ... $282,814 42
Bons de la ville ... 216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres ... 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages ... 327,279
Effets à recevoir ... 83,917
Primes en voie de recouvrement ... 94,404
Bons de l'Etat ... 650
Actions d'assurance ... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp ... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association ... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall ... 5000 00
En caisse ... 108,587 29
... $1,223,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de six pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.

15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie ... $201,308 60
Primes de mer ... 42,344 83
Primes des rivières ... 112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées ... 278,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie ... $69,347 66
Sur risques de mer 15,447 [illegible]
Sur risques de rivières ... 55,553 91—$140,343 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c. ... 73,706 23—214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital) ... $62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir ... $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,963 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 127,432 58
Argent en banque ... 53,059 96—280,629 54
Propriétés foncières ... 118,789 42
Bons de la ville, actions de banques et autres ... 154,531
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c. ... 37,814 1
Total de l'actif ... $610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, B. R. Foot,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février '7.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes ... $ 647,381
Tiré au delà des dépôts ...
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 400,000
Autres actions, bons et hypothèques ... 17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve ... 23,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 3,519
Local de la banque ... 7,902
Autres Propriétés foncières ... 2,721
Mobiliers et installations ... 15,083
Dépenses, Courantes ... 6,972
Taxes payés ... 4,744
Primes ... 73,414
Echanges pour le Clearing House ... 67,978
Billets d'autres Banques Nationales ... 11,579 9
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels ... 1,673 95
Espèces ... 18,195 77
Billets Legal Tender ... 254,000 00
... $1,504,732 12

PASSIF.

Capital payé ... $ 500,000 0
Surplus ... 11,353
Escompte ... 3,656
Change ... 3,898
Intérêt ... 1,217 97
Circulation Nationale non rachetée ... 419,008 00
Dividendes non payés ... 732 1
Dépôts Individuels ... 557,315
Chèques Certifiés ... 7,515 87
Dû à des Banques Nationales ... 1,533
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat ... 972
... $1,504,732 12

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact.
P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. WISE.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes ... $782,975 57
Tiré au sus ... 4,242 5
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse ... 100,000 00
Autres actions et Bons ... 26,025 49
Dû par des agents de réserve et de rachat ... 90,627
Dû par d'autres banques nationales ... 7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat ... 1,351
Propriété foncière, mobilier et installations ... 5,960 87
Dépenses courantes et taxes payées ... 11,162 3
Primes payées ... 40,000 0
Echanges pour le Clearing-House ... 104,213 32
Billets d'autres banques nationales ... 8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels) ... 841 6
Espèces ... 27,673
Billets Legal Tender ... 210,110
Total ... $1,691,409

PASSIF:

Capital payé ... $300,000
Surplus ... 37,000
Autres profits non partagés ... 37,023
Billets de banques non rachetées ... 269,995
Dividends non payés ... 349 6
Dépôts individuels ... $983,591 73
Certificats de dépôts, payables sur demande ... 600 00
Chèques certifiés ... 11,912
Chèques de caissiers non payés ... 24,927 — 1,026,142 28
Dû à d'autres banques nationales ... 12,885 ..
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat ... 8,699 ..
Total ... $1,691,409 54

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,
[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie ... $485,120 58
Sur risques de mer ... 88,962 85
Sur risques de rivières ... 94,394 — $668,497 92
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 58
Primes remboursées ... 33,222 72 — 199,824 26
... $468,673 66
Plus intérêts ... 35,365 14
... $504,038 79

Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances ... $ 45,103 90
Pertes par le feu $161,344 33
Pertes sur mer ... 57,492 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur ... 51,427 45 — 270 ..
Dépenses générales ... 55,260
Taxes ... 19,420
Commissions ... 35,550
Réfraction (rebate) ... 51,494 80 — 476,835
Bénéfice net ... $ 27,203 77

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse ... $ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement ... 92,139 77
Garanties et billets hypothécaires ... 211,859 84
Effets à recevoir pour primes ... 12,461 04
Bonds de la ville et autres bonds ... 139,616 66
Actions de la Cie du Gaz et autres actions ... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission ... 9,797 21
Dû par des compagnies d'assurances ... 7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp ... 70,662 77
Autres propriétés foncières ... 70,532 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement ... 1,675 70
Compte suspendu ... 2,070 18
... 758,590 66

PASSIF.

Capital ... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés ... 6,727 15
Réclamations contre la compagnie ... 4,293 73 — $677,622

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation ... $ 80,923 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTEURS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER,
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu ... $114,062 13
Sur risques de mer ... 62,331 37
Sur risques de rivières ... 26,566 05
Total des primes ... $202,000 55
Moins primes rendues ... 2,154 77
Primes acquises ... $199,845 ..
Déduit—Pertes par le feu ... $46,106 48
Pertes sur mer ... 42,115 73
Pertes sur rivières ... 15,476 58
Réassurances ... $103,698 97
Réfactions (rebate) ... 21,916 73
Taxes ... 3,543 01
Loyer ... 7,420 33
Dépenses, et profits et pertes ... 3,750 00 — 32,818 19
... $134,098
Réservé pour primes non terminées ... $17,320 85

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes ... 0
Comptant ... 67,420 0
Comptes en voie de collection ... 13,863 3
Billets recevables ...
Prêts sur garanties ... 50,060 00
Prêts sur hypothèques ... 61,346 28
Stocks et Bons ... 5,870 85
Installations du bureau et meubles ... 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc ... 5,125 41
... $296,517
Moins intérêts non payés et dividendes ... 2,196
... $294,320 8.

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancan,
A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
R. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:
Primes sur l'incendie ... $129,021 45
Primes de mer ... 24,310 02
Primes de rivières ... 5,867 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872 ... 42,000 00
Total ... $201,209 [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année ... 50,128 ..
... $211,083 [illegible]
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie ... $64,817 39
Sur les risques de mer ... 17,696 31
Sur les risques de rivières ... 18,331 71—100,844
... $110,239 ..
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent ... $5,562
Réassurances ... 13,633 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt ... 3,446 30
Réservé pour pertes non réglées ... 20,000 00 — 48,641 84
Bénéfice net ... $61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $50,715
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis ... 204,047
Primes en voie de recouvrement ... 1,421 9
Accéen bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurances, etc ... 3,355
Propriété foncière ... 4,557
Billets d'actions (stock notes) ... 262,226 59
... $553,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé ... 15 pour cent
Dividende sur le susdit ... 5 "
Dividende sur primes ... 15 "

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, G. A. Green,
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Brase, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. O. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. R. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 193 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE ... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt ... $334,876
Pertes, dépenses, taxes ... $196,838 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent ... 59,676 54 — 256,515 30
Bénéfice net ... $78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir ... $409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement ... 129,775 71
... $539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISOOK, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
B. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $90,384 55
Primes sur les rivieres ... 13,066 58
Primes maritimes ... 9,042 22
... 112,493 35
Moins, primes remboursées ... 2,425 65
... $110,067 72
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie ... $22,159 66
Pertes sur les rivières ... 16,452 12
Pertes sur mer ... 516 17
... $39,427 94
Réassurances ... 4,585 81
Loyer ... 2,500 00
Taxes ... 2,350 25
Réfaction (rebate) ... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt ... 6,467 30
Réservé pour risques non terminés ... 27,171 00 — 93,804 35
... 16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement ... 5,737 67
Prêts garantis par hypothèque ... 21,006 14
Effets à recevoir pour primes ... 12,469 93
Actions, bons et autres obligations ... 142,566 62
Propriété foncière ... 5,447 24
Primes en voie de recouvrement ... 18,109 63
En caisse ... 27,062 84
... $242,434 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

8 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orléans.

120 ... RUE DE LA COMMUNE ... 120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu ... $60,583 60
Mer ... 13,839 20
Rivières ... 59,181 32—$133,604 13
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875 ... 15,745 00
... 149,349 13
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875 ... 17,200 00
Montant net des primes.
Perte par le feu $9,619 84
Pertes sur les rivières ... 33,541 35—$43,161 19
Réfaction (rebate) ... 25,534 22
Réassurances ... 5,699 03
Primes remboursées ... 1,325 10
Taxes ... 24,211 50
Casuel ... 2,170 42
Loyers ... 6,553 23
Dépenses ... 15,408 48
... $117,596 38
Moins Intérêts profits et pertes ... 20,192 18 — $97,70.
Bénéfice net ... $34,

ACTIF.

Effets à recevoir ... $226,994 43
Mobilier ... 4,993 93
Actions du Harbor boat ... 850 00
Bons de la Ville ... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat ... 3,630 00
Comptes pour recouvrements net ... 14,623 51
En caisse ... 95,100 00
... $347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues ... $157,156 ..
Pertes par incendies sur mer et rivières payées ... $84,947 83
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc. ...
... 124,881 5
... $33,114 1
Total de l'Actif ... $754,313 1

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nasits,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
E. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
E. Wildermann

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:
L. Breton, Alph. Wals, E. Larue,
A. Jas, V. Nippert, J. Leisy,
A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan,
J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Mallard,
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiané, jr,
H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz,
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume,
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond.

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.

Par ordre de la direction,

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1875.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1874.

Le Conseil d'administration arrivé au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (29 novembre 1874).

L'attention des sociétaires est particulièrement appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins à domicile:

1er District jusqu'à "Louisiana Avenue."
2me " " Pont du Bayou.
3me " " Abattoirs.

Puis sur l'augmentation du nombre des Docteurs chargés du service médical de la Société qui aujourd'hui sont au nombre de quatre.

Le Docteur J. Touatre, ayant charge de l'Asile, offre de donner des consultations à tous les sociétaires qui viendront à l'Asile, à l'heure de sa visite.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 30 novembre 1873, était de ... $ 841 68
Reçu depuis cette époque pour cotisations et admissions ... 11,554,85
Total des recettes ... $12,496,0.
A déduire pour les dépenses pendant la même période:
Assurance de l'Asile et de son contenu ... $ 121 75
Gardien de l'Asile ... 2,679 30
Médecins ... 1,606 50
Pharmaciens ... 1,862 29
Secrétaires ... 300 00
Annonces, impressions et frais de bureaux ... 112 55
Collecteur (sa commission) ... 1,111 29
401 Bons de secours ... 2,020 00
Lingerie et ustensiles ... 157 00
Provisions ... 517 14
Réparations et 1 citerne ... 295 68
Gaz, charbon et bois ... 156 80
Inhumations ... 259 00
Funérailles ... 201 00
Remboursement de huit actions et les intérêts ... 104 00 — $11,493 32
Balance en caisse ce jour: ... $1,002 76

Caisse de Bienfaisance.

La balance du 30 novembre 1873 était de ... $375 20
Reçu depuis cette époque ... 501 80 — $2,379 06
A déduire: 42 admissions à $11 00 ... 462 0
Balance en caisse: ... $917 8

Cette caisse depuis sa fondation a payé l'admission de 94 membres.

Actif de la Société

L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux ... $7,2[illegible] 00
A déduire 50 actions à $10 00 soit ... 500 00
Actif net: ... $7,[illegible] 00

Rapport du Comité d'Admission.

Le 30 novembre 1873 la Société se composait de ... 1185 membres
Admis depuis cette époque ... 142 " — 1327 membres
Sur lesquels il faut déduire:
Démissionnaires ... 3
Décédés à l'Asile ... 5
Décédés à domicile ... 24
Rayés aux assemblées générales ... 206 — 238
Effectif actuel
Classés ainsi qu'il suit:
Membres honoraires ... 30
Pensionnaires à l'Asile ...
Sociétaires suspendus ... 18
Fils de Sociétaires ... 22
Veuves ... 60
Membres actifs ... 966 total égal 1096 membres

Comité de secours.

Le Comité a délivré pendant l'année 401 Bons de secours représentant la somme de $2020.00.

Service Médical.

Le rapport du Docteur J. Touatre chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné sociétaires qui ont séjourné 2444 journées.

Pour le second district, le Dr. J. Touatre a donné ses soins à 400 Sociétaires qui pendant leurs maladies ont nécessité 1574 visites.

Le Docteur A. de Roaldès, chargé du 3ème District, a soigné 153 malades qui ont exigé 620 visites.

Enfin celui du Docteur H. D'Aquin à qui est confié le 1er et 4ème Districts constate qu'il a donné ses soins à 800 malades et qui ont occasionné 823 visites.

Le rapport du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des différents membres du Conseil d'administration n'ont dénoncé aucune plainte dans le service administratif médical ou intérieur.

Le Conseil d'administration avant de terminer son rapport annonce le résumé des secours accordés aux sociétaires depuis la fondation de la société jusqu'à ce jour:

Malades soignés à l'Asile 5290 qui y ont séjourné 6077 journées.

Malades soignés à domicile 5555 qui ont nécessité 49092 visites.

Secours en espèces $24,178 00.

Le Service administratif pour l'année 1875, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 29 novembre:

MM. Jh. Girod, Président, rue Dumaine 72.
F. Tujague, Vice-Président, 14 rue Chartres.
N. Bouvier, Trésorier, 48 rue Ste. Anne.
J. Schweitzer, 166, Royale, } Formant le comité de finances.
A. Pacie, 86, Bourgogne,
J. Leblanc, 263, Vieille-Levée.
J. Boudain, 211 Orléans, } Formant le comité de secours.
L. Mirvielle, 110 Ste-Anne,
M. Manadé, 141 St-Louis,
A. Lafond, 109 Bourbon,
J. Rivard, 113, St-Pierre, } Formant le comité d'admission.
J. P. Carrère 180 Bourbon,

Le Conseil en terminant ce rapport informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—L. Simon, encoignure Toulouse et Chartres chez M. Bouyer, ou 213 rue Ste-Anne.

Collecteur—P. P. Chabert, 165, rue de Chartres.

Gardien de l'Asile—Jh. Dufaut.

Médecins—Pour l'Asile Dr. J. Touatre, 1er et 3ème Districts Dr. A. W. Roaldès, résidence, 415 Decatur. Office Coin Magazine et Natchez. 4ème District Dr. H. D'Aquin, 65 Remparts. 4ème District Dr. A. [illegible] Esplanade, 862.

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte ... $1,09[illegible],486 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 35,891 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve ... 111,145 12
Dû par d'autres banques nationales ... 21,356 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat ... 79,075 95
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées ... 19,653 63
Primes payées ... 55,600 00
Echanges pour le Clearing House ... $162,422 29
Billets d'autres banques nationales ... 5,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels) ... [illegible]
Especes ... [illegible]
Billet legal tender ... 154,4[illegible] 00 — 352,57[illegible] 71
Bonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis 5 pour cent des billets en circulation ... 25,000 00
Total ... $2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé ... $550,000 00
Surplus ... 35,500 54
D'autres profits non partagés ... 35,890 52
Billets de banque nationale non-rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 9,559 79
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $962,702 56
Certificats de dépôts sujets à demande ... 2,000 00
Chèques certifiés ... 32,013 01
Chèques du caissier non payés ... 100 00 — [illegible] 57
Dû à d'autres banques nationales ... [illegible] 22
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat ... 81,4[illegible] 47
Total ... $2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs.

19oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... 5,545 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... $5,439 95
Escompte de billets payés avant l'échéance ... 24 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière ... 1,281 48
... $7,024 14
Bénéfice net ... 112 94
... $7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur ... $84,905 77
Propriétés foncières ... 9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat ... $1,061 41
Currency des Etats-Unis ... 144 26 — 1,210 67
Effets à recevoir ... 7,150 15
Divers débiteurs ... 590 77
Installations ... 1,000 00
Intérêt courant ... 255 ..
— 105,172 ..
Actions payées en plein ... 79,150 00
Actions payées en partie ... 3,792 ..
Scrip ... 4,530 00
Dividende No 1 non réclamé ... 127 20
Effets à payer ... 400 00
Divers créanciers ... 80 70
Surplus de l'actif ... 16,470 22 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.

13 oct—1m